

Le taux annuel d'inflation en hausse de 2.5% à 2.7%

Au mois de septembre 2021, l'indice des prix à la consommation national, calculé par le STATEC, progresse de 0.1% par rapport au mois précédent. Les prix des produits pétroliers augmentent de 1.2%, tandis que les prix hors produits pétroliers progressent de 0.1%. Cette évolution déclenche une tranche indiciaire entraînant la hausse de 2.5% des salaires, traitements et pensions à partir du 1^{er} octobre 2021.

Après une baisse en août, les produits pétroliers repartent à la hausse pour le mois de septembre. Les prix des produits pétroliers ont augmenté de 1.2% en variation mensuelle. A la pompe, les automobilistes déboursent 1.5% de plus pour un litre de Diesel, alors que pour l'essence l'augmentation se limite à 0.9%. Pour les ménages qui ont rempli leur cuve à mazout, la facture s'est alourdie de 2.4% par rapport au mois précédent. Comparés au mois de septembre de l'année précédente, les prix des produits dérivés de l'or noir dans le panier de l'indice sont supérieurs de 34.6%, ce qui s'explique par un niveau de prix exceptionnellement bas en 2020.

En septembre, différentes hausses de prix ayant un impact sur le résultat général ont été relevées pour l'électroménager blanc [+4.3%], les articles de voyage [+4.0%] et l'esthétique corporelle [+3.2%].

Les frais pour voyager diminuent le plus le résultat mensuel. En effet, les prix des voyages à forfait chutent de 4.9% et ceux des billets d'avion de 14.6% par rapport au mois d'août, en raison de la fin des vacances scolaires.

Les produits alimentaires diminuent de 0.1% en comparaison mensuelle. Les plus fortes baisses par rapport au mois précédent sont constatées pour la nourriture pour bébés [-3.6%], la confiture et le miel [-2.5%], le café [-1.9%] ainsi que les fruits frais [-1.3%]. Les prix pour les fruits de mer surgelés et frais [respectivement +2.1% et +1.6%], les légumes frais [+1.2%] et la viande de porc [+1.5%] ont par contre augmenté par rapport à août. En comparaison annuelle, les prix alimentaires sont supérieurs de 0.8%.

Déclenchement d'une tranche indiciaire

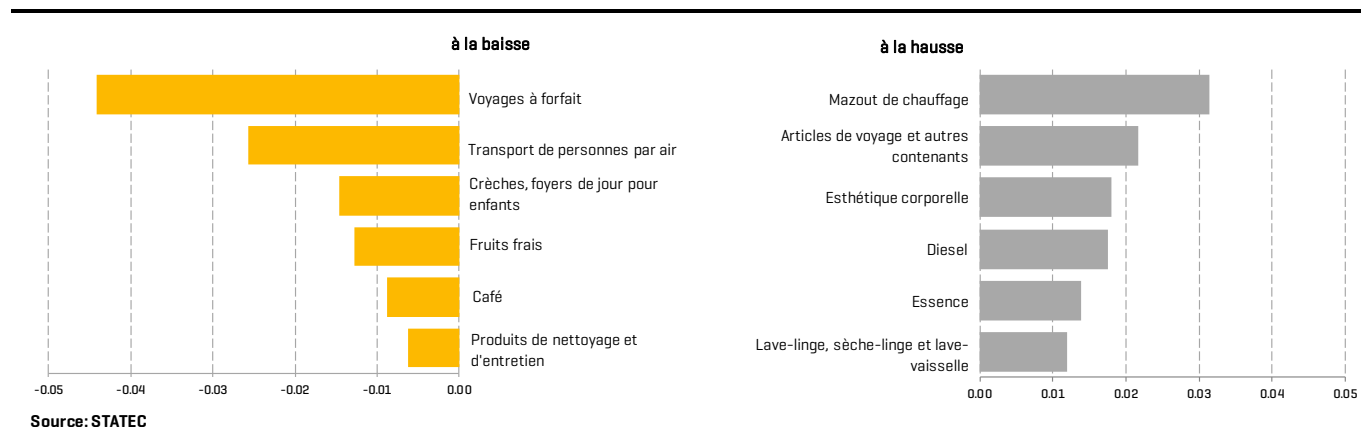
Le taux annuel d'inflation se fixe à 2.7% contre 2.5% un mois plus tôt. Le taux annuel d'inflation sous-jacent gagne 0.1 point de pourcentage et s'établit à 1.4% en septembre. L'indice général du mois de septembre exprimé en base 100 en 2015 se chiffre à 109.47 points. La moyenne semestrielle de l'indice rattaché à la base 1.1.1948 passe de 894.40 à 896.23 points et dépasse ainsi le seuil de déclenchement d'une tranche indiciaire qui était fixé à 895.78.

Conformément à la législation en vigueur¹, l'application d'une tranche indiciaire s'effectue le mois qui suit son

¹ Article 3 de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État

déclenchement. Par conséquent, la nouvelle cote d'application de l'échelle mobile des salaires de 855.62 points [ancienne cote : 834.76 points] entre en vigueur le 1.10.2021, entraînant à cette date une majoration de 2.5% des salaires, traitements et pensions.

LES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS MENSUELLES



Note : Les positions représentées dans les graphiques sont celles ayant eu le plus d'influence sur l'évolution mensuelle de l'indice général. Ces contributions résultent de l'évolution mensuelle des prix mais aussi du poids de chaque position au sein du panier de biens et services. La somme des contributions individuelles de toutes les positions du panier correspond à l'évolution mensuelle de l'indice général.

TAUX DE VARIATION (EN %)

Les 12 divisions de l'indice	Annuel	Mensuel
	[sept. 2021/sept. 2020]	[sept. 2021/août 2021]
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	0.79	-0.11
Boissons alcoolisées et tabac	1.47	0.42
Articles d'habillement et chaussures	0.56	0.27
Logement, eau, électricité et combustibles	5.54	0.23
Ameublement, équipement de ménage et entretien	1.36	0.22
Santé	1.16	-0.04
Transports	6.20	0.12
Communications	-1.28	0.17
Loisirs, spectacles et culture	-0.04	-0.30
Enseignement	0.85	0.85
Hôtels, cafés, restaurants	2.12	0.34
Biens et services divers	2.17	0.21
Indice général	2.67	0.15

Source : STATEC

Les résultats de l'indice du mois d'octobre 2021 seront publiés le 8 novembre 2021, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. Une première estimation du taux annuel d'inflation sera publiée le 29 octobre 2021.

Bureau de presse | Tél 247-84219 | Fax +352 26 20 19 0 | info@statec.etat.lu

Pour en savoir plus

Marc Ferring | Tél 247-74257 | marc.ferring@statec.etat.lu
 Jérôme Hury | Tél 247-88474 | jerome.hury@statec.etat.lu

La publication (Indicateurs rapides – Série A1 n° 09/2021) est disponible au STATEC, tél 247-84219, E-mail : info@statec.etat.lu et peut être téléchargée gratuitement à l'adresse <https://gd.lu/fmzsBx>

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.